|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | DG ECHO B3 |
| Numéro de poste Sysper: | 437559 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Erwan Marteil, head of unit  Erwan.Marteil@ec.europa.eu  +32 2 29 64602/ +32 460 761504  4ème trimestre 2024  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 25-09-2024 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L'unité ECHO B3 promeut le renforcement des capacités de prévention et de préparation aux catastrophes dans les États membres et les États participants au mécanisme de protection civile de l'Union (UCPM) afin de soutenir la mise en œuvre des objectifs de l'Union en matière de résilience aux catastrophes. Il le fait grâce aux outils techniques, financiers et de connaissances ci-dessous.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Le/La titulaire du poste contribuera aux activités de prévention et préparation du Mécanisme de protection civile de l’Union Européenne. Il/elle contribuera à l’élaboration, à la coordination et au suivi des politiques et actions pertinentes au Réseau européen de connaissance en protection civile, avec un focus en renforcement des capacités.

Sous la supervision d’un administrateur, il/elle contribuera de manière proactive à la conception, au développement et à la gestion du Réseau européen de connaissance en protection civile avec ses diverses branches et activités. Il/elle contribuera également à la création d’une communauté et à des activités de sensibilisation (par exemple, ateliers, webinaires, etc.) qui répondent à de nouveaux besoins et priorités dans le cadre du Réseau européen de connaissance en protection civile.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Le titulaire du poste, sous la supervision d'un fonctionnaire de la Commission, devra notamment:

* Contribuer à l'élaboration des politiques et à la réflexion stratégique sur le développement du réseau de connaissances à travers l'analyse des tendances, des opportunités et des solutions innovantes dans le secteur.
* Concevoir, développer et gérer diverses activités, y compris celles où la Commission agit à titre de secrétariat du réseau de connaissances.
* Contribuer aux processus de passation des marchés et de gestion des subventions liés à ces activités (appels d'offres/propositions, évaluation, suivi des contrats et suivi des projets).
* Contribuer à la coordination des instances liées au fonctionnement du Réseau de Connaissances et à leurs activités.
* Contribuer aux activités de communication avec les parties prenantes, de sensibilisation et de communication sur les risques.

Le candidat doit avoir de solides compétences organisationnelles et d’excellentes compétences rédactionnelles. L'esprit d'équipe est essentiel.

La gestion des urgences, comme une expérience en protection civile, en gestion des catastrophes, en aide humanitaire, serait un atout. Une expérience en gestion de projet serait également considérée comme un atout.

L'affectation du poste nécessite de la flexibilité en ce qui concerne les horaires de travail et les déplacements.

En aucun cas, le titulaire du poste ne représentera la Commission pour les questions juridiques et financières ni ne négociera au nom de la Commission.

En raison de la nature du mandat de la DG ECHO, la DG doit être capable de réagir rapidement en temps de crise. Une approche flexible pourrait être demandée au titulaire du poste en ce qui concerne ses responsabilités et ses déplacements. Il/elle pourrait être appelé à agir en tant qu'officier de liaison UCPM pour les interventions en cas de catastrophe à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union européenne.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)